


# Réunion du comité de pilotage du projet territorial de la basse vallée de la Saâne

## Compte-rendu du 13 décembre 2018

### Personnes présentes

| | | |
|---|---|---|
| **Conseil Régional de Normandie**<br>Vice-président en charge de l'environnement – Président du conseil de rivage Normandie | DEJEAN DE LA BATIE Hubert | |
| Chargé des contrats de territoire | ZAOUI David | david.zaoui@normandie.fr |
| Service environnement | LEPAILLEUR Maxime | maxime.lepailleur@normandie.fr |
| **Sous-préfecture de Dieppe**<br>Sous-préfet de Dieppe | WINCKLER Jehan-Eric | |
| Sous-préfecture de Dieppe –<br>chargé de mission eau | LEMAIRE David | david.lemaire@seine-maritime.gouv.fr |
| **Conseil Départemental de Seine Maritime**<br>Vice-président en charge de l'environnement | HAUGUEL Martial | |
| CD 76 chargé de mission littoral | LE LOUARGANT Loïck | loic.lelouargant@seinemaritime.fr |
| CD 76 – service tourisme et contractualisation | CHABASSE Laurence | laurence.chabasse@seinemaritime.fr |
| **Mairie de Quiberville**<br>Maire de Quiberville / Conseiller régional | BLOC Jean François | mairie-sg.quiberville@wanadoo.fr |
| Adjoint au maire de Quiberville | HEMERYCK Catherine | mairie-sg.quiberville@wanadoo.fr |
| Conseiller municipal Quiberville | LEROUX Christian | mairie-sg.quiberville@wanadoo.fr |
| Adjoint au maire de Quiberville | AUCLERT Christian | mairie-sg.quiberville@wanadoo.fr |
| Conseiller municipal | LEVASSEUR Michel | mairie-sg.quiberville@wanadoo.fr |
| **Maire de Sainte Marguerite sur Mer** | FERCHAL Claude | mairie.stemargueritesurmer@wanadoo.fr |
| **Maire de Longueil** | LEDRAIT Didier | mairie-sg.longueil@wanadoo.fr |
| **Cté de communes Terroir de Caux –** Président | CORNIERE Jean Luc | |
| Cté de communes Terroir de Caux – DGS | MERIENNE Richard | r.merienne@terroirdecaux.net |
| Cté de communes Terroir de Caux Responsable contractualisation | DIOLOGENT Anne-Sophie | as.diologent@terroirdecaux.net |
| Syndicat des bassins versants Saâne, Vienne et Scie – Président | THELU Jacques | |
| Syndicat des bassins versants Saâne, Vienne et Scie - Ingénieur | TOPIN Laurent | direction@sbvsvs.fr |
| ASA de la Saâne - Président | GEST Dominique | |
| ASA de la Saâne – Technicien | COMONT Samuel | asa.saane@orange.fr |
| Agglomération Dieppe Maritime | GAILLET Nicolas | nicolas.gaillet@agglodieppe-maritime.com |

| | | |
|---|---|---|
| Professeur de géographie LETG Caen GEOPHEN – Président du conseil scientifique de la stratégie nationale de gestion du trait de côte | COSTA Stéphane | stephane.costa@unicaen.fr |
| **Conservatoire du littoral**<br>Responsable service foncier national / Rochefort | ROLLAND Guillemette | g.rolland@conservatoire-du-littoral.fr |
| Délégué de rivage Normandie | LACOSTE Jean-Philippe | jph.lacoste@conservatoire-du-littoral.fr |
| Délégué adjoint Normandie | LEYMARIE Régis | r.leymarie@conservatoire-du-littoral.fr |
| Responsable du service foncier Normandie | AGARD Elodie | e.agard@conservatoire-du-littoral.fr |
| Référente Seine Maritime | RENAULT Elise | e.renault@conservatoire-du-littoral.fr |
| **Agence de l'Eau Seine-Normandie / AESN**<br>Directeur Territorial Seine Aval | BERNE André | berne.andre@aesn.fr |
| AESN – Chargée de mission | JACONO Delphine | jacono.delphine@aesn.fr |
| **Agence Française pour la Biodiversité** – Directeur Interrégional Hauts-de-France Normandie | FAURIEL Olivier | olivier.fauriel@afbiodiversite.fr |
| AFB - Ingénieur appui technique | MAUGENDRE Christophe | christophe.maugendre@afbiodiversite.fr |
| **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime** –<br>Responsable du service territorial de Dieppe | BARGAIN Frédéric | frederic.bargain@seine-maritime.gouv.fr |
| DDTM 76 STD - BERS | FERON Isabelle | isabelle.feron@seine-maritime.gouv.fr |
| DDTM 76 STD - SML | PAIN Guillaume | guillaume.pain@seine-maritime.gouv.fr |
| Direction Régionale Environnement Aménagement Logement (DREAL) – chargé de mission | SERGENT Yann | yann.sergent@developpement-durable.gouv.fr |
| Etablissement Public Foncier de Normandie / EPFN<br>Agent foncier | HAMEL Pascal | p.hamel@epf-normandie.fr |
| Chambre d'Agriculture de Normandie | FAVREL Julie | julie.favrel@normandie.chambagri.fr |
| Conseil Architecture Urbanisme et Environnement – Ingénieur | DELAITRE Clément | c.delaitre@caue76.org |
| Seine Maritime Attractivité –<br>Responsable adjoint développement touristique | LEROUX Yann | yann.leroux@sma76.fr |
| Pays Dieppois Terroir de Caux – chargée de mission | PAJOT Laetitia | laetitia.pajot@smpdtc.fr |
| Fédération des Chasseurs 76 – chargé de mission | LEVESQUE Pierre | plevesque@fdc76.com |
| AAPPMA de Dieppe | LEBOUCHER Jean-Marcel | jeanmarcel.leboucher@free.fr |
| AAPPMA de Dieppe | LEFEBVRE Jacques | jacques.lefebvre56@free.fr |
| Association pour la protection et la défense du site de la vallée de la Saâne | ALLAIS Dominique | |
| Association des bungalows de l'allée des crevettes | MARETTE Philippe | marette_jacqueline@bbox.fr |
| Association des bungalows de l'allée des crevettes | POULTIER Arnaud | |
| Blancher Conseil | BLANCHER Philippe | phblancher.conseil@gmail.com |
| Atelier de l'Ile | MORISSEAU Grégory | morisseau.atile@gmail.com |
| Setec Hydratec – AMO | PEETERS Pierre | Pierre.peeters@hydra.setec.fr |
| Conseil de la Commune de Quiberville | BEREPION Jean Marc | |

**Ordre du jour :**

1. Démarche globale du Projet Territorial (Conservatoire du littoral *Cdl*)
2. Actions foncières (Conservatoire du littoral)
3. Opérations de relocalisation (Etablissement Public Foncier de Normandie *EPFN*, Seine Maritime Attractivité *SMA*, Conseil Aménagement Urbanisme Environnement *CAUE*…)

4. Ouvrage de reconnexion de la Saâne à la mer (Syndicat des Bassins Versants Saâne Vienne et Scie *SBVSVS*)
5. Actions proposées dans le programme Interreg *Promouvoir l'Adaptation aux Changements Côtiers PACCo*
6. Perspectives de travail dans les prochains mois
7. Tour de table des partenaires
8. Questions diverses

*Cf. support de la réunion*

## Mots d'accueil et d'introduction de la réunion

Pour **M. Jean-François BLOC**, maire de Quiberville, cette réunion est un moment important pour le Projet Territorial. Il a été souligné le fait que ce Projet Territorial est novateur et qu'il constitue une référence notamment au niveau du partenariat mobilisé. Il est important que, dans ce partenariat, il y ait de la réciprocité et que l'on sache écouter les élus locaux (notamment les conseils municipaux). M. Bloc salue l'ensemble des participants pour leur contribution à ce projet.

**M. Jean-Philippe LACOSTE**, Délégué de Rivage Normandie du Conservatoire du littoral, souligne l'ordre du jour conséquent, qui montre la richesse du projet.

**M. Hubert DEJEAN DE LA BATIE**, vice-président en charge de l'environnement du Conseil Régional de Normandie, Président du Conseil de Rivage Normandie et président du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral se dit impressionné par le nombre de participants à cette réunion. Il confirme que ce projet s'inscrit bien dans les orientations de la Région, en particulier en termes de stratégie d'adaptation au changement climatique.

**M. Jehan-Eric WINCKLER**, Sous-Préfet de Dieppe, se souvient que lors de la réunion du Comité de pilotage, l'année passée, dans cette même salle, il avait relevé que ce projet comportait un certain nombre de points « urticants ». Aujourd'hui, il est agréablement surpris de constater la façon dont ces points ont été enlevés.

*Tour de table de l'ensemble des participants.*

## Rappel de la démarche globale du Projet Territorial

### *(Régis Leymarie, Conservatoire du littoral)*

*Un territoire exposé aux risques inondation et submersion marine *(cf. diapos 4 à 10).* La situation était vraie dans le passé avec une submersion en 1977 et des inondations à répétition dans les années 1990. L'année 2018 a également illustré la persistance de cette vulnérabilité (tempête Eleanor, et crues hivernales).

*Un projet territorial dont le plan d'actions et la trajectoire globale ont été validés en septembre 2016 : 19 fiches actions, une stratégie à court, moyen (2025) et long terme (2050).

*Un partenariat riche et essentiel à la mise en œuvre des actions du projet territorial.

*Rappel des actions majeures et de leur chronologie dont l'objectif est d'obtenir un territoire plus résilient et plus attractif à moyen et long terme :

1. Transfert du camping de Quiberville et des bungalows de Sainte Marguerite sur Mer en dehors des zones vulnérables de la basse vallée de la Saâne (et renaturation des sites),
3. Travaux de création d'un nouvel aménagement hydraulique pour reconnecter la Saâne à la mer,
4. Travaux d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de la biodiversité.

Ce sont ces actions essentielles qui vont être présentées et discutées dans la suite de la réunion notamment pour préciser la maîtrise d'ouvrage qui est partagée entre différents partenaires en fonction de ses compétences.

## Actions foncières

### *(Elodie Agard, Conservatoire du littoral)*

Le Conservatoire du littoral dispose d'un périmètre d'intervention de 380 ha dans la basse vallée de la Saâne *(diapo 16)*. Il est en capacité de se porter acquéreur de terrains dans ce périmètre en fonction des opportunités qui se présentent.

Il est actuellement propriétaire de 35 ha dans la basse vallée et va se porter acquéreur de la peupleraie de Longueil : la SAFER qui intervient pour le compte du Conservatoire du littoral dispose d'une promesse de vente. La transformation de cet espace avait déjà fait l'objet d'intentions d'aménagement dans le cadre de l'étude globale en 2016.

M. Ledrait, maire de Longueil précise que ces intentions sont déjà prises en compte dans un certain nombre de projets d'aménagements comme celui intitulé « *entre deux rives* », qui consiste à valoriser le patrimoine naturel et bâti depuis le bourg de Longueil jusqu'à l'école. C'est un projet structurant pour la commune, qui demande des financements importants. M. Ledrait indique que les maires ruraux disposent de peu de moyens humains et un tel projet demande beaucoup de temps. Aussi, la commune souhaite pouvoir être aidée d'un point de vue administratif et financier. A noter que la commune va, par ailleurs, acquérir une charreterie à proximité de la Saâne, proche d'une propriété du Conservatoire du littoral. Il s'agirait d'en faire un lieu d'animation touristique, en collaboration avec le Département. Ces actions sont à mettre en cohérence et dans le prolongement du projet territorial.

Elodie Agard présente, *diapo 18*, les différentes parcelles sur lesquelles des actions foncières vont être menées. A terme, le Conservatoire du littoral devrait avoir la maîtrise foncière des parcelles les plus à l'aval de la Saâne permettant ainsi de mener l'ensemble des travaux hydrauliques nécessaires à la reconnexion de la Saâne à la mer.

## La relocalisation du camping de Quiberville

### *(Pascal Hamel, EPFN et Jean François Bloc, maire de Quiberville)*

*Diapo 19*

L'EPFN a permis à la commune de Quiberville de constituer une réserve foncière pour l'implantation de son nouvel équipement touristique communal.

Lorsque celui-ci sera prêt, le camping de Quiberville sera fermé et l'EPFN sera sollicité pour son acquisition. L'EPFN portera le démantèlement de l'équipement et la renaturation du site en mobilisant le fond friches régional.

La démarche se fera dans cet ordre :

1. Ouverture du nouvel équipement touristique communal
2. Fermeture du camping de Quiberville
3. Demande d'intervention de l'EPFN et écriture d'une convention de partenariat entre Quiberville, l'EPFN et le Conservatoire du littoral
4. Acquisition des terrains par l'EPFN
5. Renaturation du site (appui du fonds friches de la Région)
6. Vente de la parcelle au Conservatoire du littoral

En vue de la création du nouvel équipement, l'EPFN a passé une convention de constitution de réserve foncière avec la commune. Il a procédé de plusieurs parcelles auprès de deux propriétaires distincts et à proximité d'une parcelle dont la commune était déjà propriétaire.

M. BLOC insiste sur le fait que ce n'est pas à proprement parler un déplacement du camping dans le sens où l'équipement va être revu afin de répondre au mieux aux attentes actuelles. Une étude de faisabilité vient d'ailleurs d'être lancée par la commune à ce sujet avec l'appui de Seine Maritime Attractivité. Elle permettra de faire des choix en matière de niveau de conforts, d'emplacements, d'offre de services, etc. C'est le bureau d'étude MLV Conseils qui a été retenu. L'étude est suivi par un comité de pilotage pluri disciplinaire et fin novembre, un premier estimatif du coût de cet équipement a été fourni pour alimenter la candidature PACCo (projet Interreg qui sera présenté ensuite). Le rendu complet de l'étude est prévu pour mai-juin 2019 et des premiers éléments sur le parti d'aménagement seront fournis en février mars afin d'être intégrés au projet de PLU de Quiberville.

M. BLOC rappelle que, pour que le nouvel équipement puisse être construit, il faut que le PLU soit approuvé à l'été 2019, car c'est lui qui va rendre les parcelles constructibles. Il est donc important que toutes les personnes publiques associées soient conciliantes et réactives dans le cadre de cette procédure PLU. Il ajoute qu'un projet privé (d'hébergements) est également en cours à proximité. Des contacts ont été pris en vue d'une recherche de complémentarité entre les deux équipements.

Concernant le site de l'ancien camping et les espaces adjacents, M. BLOC précise que la commune souhaite garder et aménager un espace pour un parking saisonnier et des événements festifs. De plus, il insiste sur le fait que le camping ne pourra pas fermer tant que le nouvel équipement ne sera pas ouvert. Pour rappel, c'est pour la commune 295 000 € de recettes par an et 4 emplois directs et 1 emploi indirect en été indispensables au fonctionnement de la commune. Il y a des choses incontournables pour la population et les élus, d'autres qui sont acceptables ou pas. Dans tous les cas, ce sont des changements importants pour la commune.

## Relocalisation des bungalows de Sainte-Marguerite-sur-Mer

### *(Pascal Hamel, EPFN et Elodie Agard, Conservatoire du littoral)*

*Diapo 20*

L'opération va se faire dans le cadre d'un partenariat (initié en 2016) entre le Cdl, l'EPFN et la commune de Sainte Marguerite sur Mer. Une convention a été récemment signée (28/11/18) et porte sur la parcelle actuelle d'implantation des bungalows et la parcelle prévue pour la relocalisation. A terme, le Cdl devrait devenir propriétaire de la parcelle de la basse vallée et les bungalows réimplantés sur la parcelle prévue à cet effet.

M. Claude FERCHAL, Maire de Sainte-Marguerite-sur-Mer précise que les propriétaires actuels du terrain susceptible d'accueillir les bungalows pourraient rester propriétaires et organiser la location aux occupants des bungalows comme ils le font déjà sur d'autres parcelles à Sainte Marguerite sur Mer.

M. Hubert DEJEAN DE LA BATIE, vice-président de la Région, salue l'action du Cdl et souligne l'outil d'appui formidable que la Région a constitué avec l'EPFN. Il ne regrette pas d'avoir « musclé » ce fonds.

## Travaux de restauration des milieux aquatiques

### *(Elise Renault, Conservatoire du littoral et Samuel Comont, ASA de la Saâne)*

*Diapos 21 et 22*

L'objectif de cette action est de mettre en œuvre le plan de gestion vallée de la Saâne, cap d'Ailly, bois de Bernouville et vallée de la Scie avec les volets restauration, accueil du public, mise en compatibilité des activités.

(http://www.conservatoire-du-littoral.fr/include/viewFile.php?idtf=7931&path=b1%2F7931_974_Vallee-de-Saane.pdf)

Pour les travaux de restauration de milieu, une délégation de maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'ASA de la Saâne par le Conservatoire du littoral.

Dans ce cadre, l'arasement des merlons répond à plusieurs problématiques :

- hydraulique, et donc risque ; il s'agit d'inonder des zones naturelles pour protéger des espaces urbanisés
- écologique, en permettant l'interconnexion entre les milieux.

Le travail sur Sainte-Marguerite a été fait en novembre 2018. Il comprend du terrassement en fonds de vallée et l'arasement partiel d'un merlon continu. L'arasement partiel est suffisant pour répondre aux objectifs et permet de limiter les émissions de $CO_2$ liées aux travaux et la quantité de remblais à gérer. A ce propos, ces premiers travaux ont généré l'extraction de 1 000 $m^3$ de terre. A l'échelle de la basse vallée, cela va représenter des volumes de terre très importants dont on ne sait pas aujourd'hui quoi faire.

Afin d'évaluer l'effet de ces travaux sur la parcelle, un suivi botanique sera réalisé par le service Espaces Naturels Sensibles du Département de Seine Maritime.

Une mise en défense des berges a aussi été réalisée afin d'éviter le piétinement par le bétail.

Le coût de l'opération s'élève à 20 000 € TTC, pris en charge par le Département et le Conservatoire du littoral.

Ce site constituera une vitrine dans la basse vallée pour montrer le type d'opérations qu'il est nécessaire de mener.

Elise Renault précise que d'autres travaux sont prévus sur les terrains du Conservatoire du littoral: la suppression du bungalow au niveau de l'embouchure de la Saâne, la suppression d'un ancien gabion sur une parcelle du Cdl et la revalorisation d'un gabion au niveau de l'ancienne ferme dite Sturdza, en lien avec la Fédération de chasse qui prévoit une ouverture au public.

## Etude de définition et de faisabilité pour la reconnexion de la Saâne à la mer. *(M. Topin, SBVSVS)*

*Diapos 23 à 28*

M. Laurent TOPIN rend compte de l'avancée de l'étude et des travaux en comité technique (COTECH), sans cacher les difficultés rencontrées avec le groupement d'étude pour obtenir les informations attendues. Le COTECH est resté ferme par rapport aux objectifs.

Rappel des objectifs de l'étude (*diapo 23*) et du contenu synthétique de l'AVP (*diapo 24*).

Ces aménagements vont se traduire par un changement du fonctionnement hydraulique de la basse vallée. La définition précise des caractéristiques des épis n'est pas encore parfaitement claire. Le tracé recherché doit être le plus naturel possible ; il se rapproche de ce qui existait, mais

il ne s'agit pas d'un retour à l'état initial. L'ensemble des aménagements doit permettre de prendre en compte et de concilier l'ensemble des objectifs. Il s'agit d'accompagner l'évolution de la basse vallée. Un des objectifs est de ne pas exposer des enjeux non-inondables ou de provoquer de la sur-inondation, d'où la mise en place de protections locales là où leur absence se traduirait par de la sur-inondation. Les pentes des berges seront adoucies pour permettre le développement de la végétation.

**Les différentes illustrations doivent être considérées avec précaution : il ne s'agit pas encore de la version définitive. Ceci est, en particulier, vrai à l'aval, concernant le reméandrage et le débouché.**

Les études hydrauliques ont montré qu'avec une ouverture à 10 m on avait un équilibre optimal entre l'évacuation des crues, le contrôle des entrées marines, le transit sédimentaire et la continuité écologique. La mise en place des deux petits épis limite les intrusions par transit sédimentaire, et donc la fermeture de l'ouverture, ainsi que les intrusions marines.

Les travaux et décisions à prendre au cours des prochains trois mois seront très importants.

## Intervention de M. Olivier Fauriel, Agence Française pour la Biodiversité

M. Olivier FAURIEL exprime sa satisfaction de voir que l'AFB accompagne techniquement ce projet. C'est un projet vitrine, pas un projet expérimental, qui illustre les cas les plus intégrés et les plus complexes. Les milieux estuariens sont très intéressants d'un point de vue écologique ; ce sont des secteurs prioritaires. Mais l'intérêt de ce projet est d'aborder aussi de façon intégrée l'attractivité touristique, la résilience face aux événement extrêmes. Dans ce genre d'espace, on ne peut pas tout maîtriser, et le projet évoluera au cours du temps. Le budget nécessaire pour une telle opération dépasse les capacités d'une commune. ; il est donc normal que des partenaires s'engagent. M. Olivier FAURIEL confirme le soutien de l'AFB.

## Intervention de M. Stéphane Costa

*Diapos 30 à 39*

Le projet *Raiv Côt* a pour objet de comprendre encore mieux que nous ne le faisons maintenant les phénomènes hydrologiques, particulièrement : lorsqu'il y a concomitance d'événements ; les évolutions liées au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer.

L'objectif est de partager la mémoire et la culture du risque avec les élus et la population. Pour cela, le projet utilise deux outils : la réalité virtuelle et la prospective.

Il s'agira, en particulier, de reconstituer la simulation des événements de février 90, puis de simuler ces mêmes événements avec un mètre d'élévation du niveau de la mer. Pourquoi 1 m et l'échéance 2100 ? Les 1 m ont été confirmés par le GIEC.

Face à de telles évolutions, le projet de la basse vallée de la Saâne est exemplaire, car il vise à développer une mise en résilience du territoire, tout en le rendant toujours attractif.

Des relevés de terrains seront effectués avec un drone. Ensuite, dans la salle immersive, y compris pour le scénario + 1m en 2100, les personnes présentes auront l'impression de survoler la basse vallée à bord du drone.

M. CORNIERE demande de regarder la possibilité d'exploiter le film du drone au niveau de la promotion touristique.

## Intervention de M. André Berne, Agence de l'Eau Seine Normandie

*Diapo 40*

Monsieur BERNE rappelle que l''AESN a accompagné le projet et continuera de l'accompagner dans le cadre du XIème programme, qui est justement intitulé « Eau et Climat ».

L'intérêt du projet est d'assurer la continuité écologique du cours d'eau, pas seulement pour les migrateurs, mais aussi pour d'autres espèces aquatiques et pour les sédiments. La situation actuelle n'est pas satisfaisante. La restauration des milieux aquatiques est aussi importante pour assurer la qualité de l'eau. Les projets d'assainissement sur Longueil sont très importants pour le tourisme et la qualité des eaux de baignade.

Il faut maintenant assurer la continuité des actions à entreprendre et ne pas hésiter à avancer parallèlement pour gagner du temps. En particulier, une partie des travaux de reconnexion de la Saâne à la mer peuvent commencer avant que l'ancien camping ne soit fermé. Pour assurer ce suivi, il est nécessaire de conserver une animation territoriale du projet. M. BLOC précise que ce sont les recettes du camping actuel qui financent la participation de la commune au nouveau projet. La commune ne peut pas perdre une année d'exploitation du camping.

M. FERCHAL s'interroge sur l'impact de la localisation du débouché de la Saâne sur la pollution de la plage de Ste Marguerite à marée basse, lorsque le flux est orienté vers l'est.

Ceci étant, le débouché sera déplacé vers l'ouest et les travaux d'assainissement de Longueil seront réalisés ce qui limitera les phénomènes de pollutions.

## Lien du projet avec la GEMAPI en Seine-Maritime

### *(M. Bargain, DDTM Dieppe et M. Hauguel, vice-président Conseil Départemental 76)*

*Diapos 41*

Ce projet qui a l'ambition de traiter tous les enjeux rentre complétement dans la philosophie de la GEMAPI selon M. BARGAIN.

A ce sujet, il est maintenant acquis que le SBVSVS aura la compétence Protection Inondation de la GEMAPI sur la partie terrestre.

Pour la partie littoral et trait de côte, les réflexions sont encore en cours pour la mise en place d'un établissement unique et départemental. 8 EPCI sont concernés. Le Département dispose des compétences, des services techniques et des finances ; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui des EPCI et des syndicats de bassins versants. Une étude est en cours pour déterminer la configuration et la structure la plus adaptée. L'étude se terminera à la fin du 1er trimestre 2019 et la structure devrait être opérationnelle en 2020. Une réunion avec la Préfète est prévue fin janvier. L'étude porte aussi sur les berges de la Seine.

## Travaux supra-site

### *(Elise RENAULT, Conservatoire du littoral)*

Elise Renault fait le lien entre la basse vallée de la Saâne et les travaux en cours dans la vallée de la Scie : réhabilitation de la grange Monnet, cheminements, valorisation de zones humides, arasement de merlons, clôtures. C'est la Communauté d'Agglomération de Dieppe qui se positionne en gestionnaire du site (grange, accueil de scolaires…).

Au Cap d'Ailly : la valorisation du phare (ouverture au public) et de ses alentours sont en cours, des travaux de restauration de landes humides et d'abattage de pins viennent d'être menés. Le projet est en cours d'écriture. La Communauté d'Agglomération de Dieppe se positionne là aussi en gestionnaire du site.

M. Claude FERCHAL, maire de Sainte-Marguerite, reconnaît qu'il était un peu inquiet du déboisement. « Au final, c'est très beau ». Il avait toutefois demandé le maintien de quelques pins locaux ; ce qui a été fait. Il exprime sa confiance sur la remise en état de la lande et la forte attente de la Commune de voir le projet aboutir.

M. Hubert DEJEAN DE LA BATIE, vice-président de la Région fait le lien avec le phare de Sainte-Adresse. Il aimerait voire la constitution d'un « chemin des phares » de Sainte Adresse à Ailly en passant par le phare d'Antifer.

## Les contrats de territoire du Conseil Régional

### *(David ZAOUI, Région Normandie)*

62 contrats de territoire sont en cours d'élaboration en Normandie, correspondants à 700 lignes de subventions.

Il est proposé de faire figurer les opérations relatives au nouvel hébergement et à la restauration du site de camping dans le contrat de territoire qui fera l'objet d'un accord tripartite : le Conseil Régional, le Conseil Départemental de Seine Maritime, la Communauté de communes Terroir de Caux. Le Conseil Régional cale cette démarche avec le projet PACCo.

Le dispositif contrat de territoire doit être un outil d'attractivité. Ses priorités sont l'économie, la réhabilitation des friches, la santé, la création d'équipements (sportif, culturel, santé, tourisme) sur compétences partagées.

Le projet *Entre deux rives* de Longueil devrait également être concerné.

## Le projet Interreg PACCo

### *(Julie FAVREL, Chambre d'agriculture)*

Le projet sera mené en lien avec le Life Adapto porté par le Cdl qui concerne 3 sites sur le littoral France Manche Angleterre (Baie de Lancieux, Estuaire de l'Orne, Baie d'Authie). Cela permet une animation sur toute la façade, avec un retour d'expériences pour tous les sites et la possibilité d'aller voir chez les britanniques ce qu'ils font.

Dans le cadre de PACCo, concernant l'ouvrage hydraulique d'ouverture à la mer, il sera possible de financer les études et quelques aménagements dans la basse vallée mais pas le pont cadre.

Le syndicat d'eau puis par transfert de compétence d'ici 2020 la communauté de communes Terroir de Caux portent les travaux de mise en place d'un système d'assainissement collectif à Longueil.

Les actions qui ne sont pas dans PACCo doivent avancer et même ne pas attendre l'accord sur PACCo pour être mises en œuvre.

Concernant l'animation locale du projet, il n'y a plus d'animateur local à temps plein depuis mars 2018 (poste qui était occupé par Julie Favrel). Il faut donc mettre en place un nouveau contrat qui sera financé par PACCo ; il a été budgétisé un temps-plein pour l'animation et un mi-temps pour le suivi administratif. Toutefois, pour ne pas laisser le projet sans animation dans l'attente des

résultats de PACCo, l'annonce en vue de l'embauche d'un(e) animateur(trice) sera publiée avant la fin décembre, pour une embauche si possible dès février.

Les partenaires de projet, qui portent les actions, doivent fournir une lettre d'intention et les financeurs une lettre d'engagement, mais tous les autres partenaires peuvent produire une lettre de soutien. Il faut vraiment collecter un maximum de lettres de soutien. C'est très important vis-à-vis de l'Union Européenne. Les 69% d'investissement en dépendent.

M. Hubert DEJEAN DE LA BATIE insiste sur le respect par tous de l'échéance du 19/12 pour l'envoi à Julie Favrel des pièces dues par chaque structure (*diapo 48*).

## Mission d'accompagnement du projet territorial, dont communication

### *(Grégory Morisseau, Atelier de l'île et Philippe Blancher, consultant)*

*Présentation des diapos 51-52-53.*

La prochaine lettre d'information sortira lorsque le nouveau projet d'ouverture à la mer sera calé. Le Cdl organisera des réunions avec les conseils municipaux, avec l'idée de réunir les trois en même temps, comme cela s'était déjà fait. Une journée d'ateliers sera organisée avec les acteurs locaux (professionnels, associations locales…). Après avril, lorsque l'accord sur PACCo sera obtenu, une réunion publique, avec présence de la presse, sera organisée.

## Conclusions

La présentation et le compte-rendu seront disponible sur le site Internet du Cdl.

Conclusion des maires.

M. DEJEAN DE LA BATIE remercie les membres du comité de pilotage. Le projet rentre désormais dans une phase de réalisation qu'il convient d'appuyer en signant les courriers nécessaires au dépôt de l'Interreg PACCo.

M. BLOC insiste sur le fait qu'une dynamique territoriale forte est à conserver. Il se réjouit de voir que le président de la Communauté de Communes est prêt à valoriser la seule plage sur le territoire de l'intercommunalité. 2019 doit permettre de conforter l'ambiance et la dynamique constructive.

M. BLOC remercie Julie FAVREL pour ses efforts. Il éprouve une réelle émotion de la voir partir et souligne l'énergie qu'elle a mis à faire avancer le projet et à monter PACCo sans regarder sur son temps et sur ses horaires. Régis LEYMARIE se joint à cette reconnaissance toute particulière du travail de Julie FAVREL dans l'avancement du projet de la Saâne et du montage de PACCo.

M. le Sous-Préfet se réjouit de voir que le projet a avancé dans le registre de la raison et non de l'émotion. Il cite l'Abbé Pierre pour qui nulle vraie recherche du bien commun n'est possible sans se mettre à la place de l'autre.

*La séance est levée et le comité de pilotage s'est achevé par une photo des membres présents.*